



Conseil des droits de l'homme

48e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

El Salvador

Genève, 20 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Salvador, la remercie pour sa présentation et reconnaît les progrès faits en matière de sécurité dans le pays. Elle fait les recommandations suivantes :

1. Prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à un procès équitable, en particulier pour les personnes détenues dans le cadre de l'état d'exception, et établir un calendrier en vue de sa prochaine levée.
2. Eradiquer les pratiques de torture et de mauvais traitements, ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (ICPPED).
3. Supprimer les restrictions aux droits des femmes, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, en levant explicitement l'interdiction totale de l'avortement, au moins dans les cas d'abus sexuel, de menace pour la vie ou la santé de la femme enceinte ou d'anomalie fœtale.

Je vous remercie.